

## MOT DU PRÉSIDENT



Qu'il s'agisse de glissements de terrain, d'érosion côtière ou d'inondations, le Québec aura traversé plusieurs situations de crise au cours des dernières années. La couverture médiatique de ces catastrophes naturelles nous démontre la grande résilience des sinistrés.

Mais peut-on éviter de telles crises ? Peut-on prévenir plutôt que de subir ces événements dramatiques ? En privilégiant un aménagement et un développement durable du territoire qui tiennent compte des risques présents et potentiels, on diminuera le risque. Dans ce contexte, quelle place occupe l'aménagement du territoire dans la prévention des catastrophes naturelles ?

La journée de formation permettra aux participants de prendre la mesure des orientations gouvernementales en matière d'atténuation des risques et de prévention des sinistres dans les limites du cadre légal et de se familiariser avec les divers outils d'urbanisme susceptibles de permettre d'atteindre cet objectif, qu'il s'agisse du schéma d'aménagement d'une MRC ou des règlements d'urbanisme adoptés en concordance avec celui-ci. Enfin, le colloque se conclura par la présentation d'un expert en matière de mesures d'urgence et de sécurité civile afin de sensibiliser les participants aux rôles qu'ils sont appelés à jouer, qu'il s'agisse de membres d'un CCU, d'un élu ou d'un aménagiste.

Au terme de la journée, vous serez sans doute d'avis que la prise en compte des aléas en aménagement du territoire est un incontournable !

Au plaisir de vous compter parmi nous.

**Patrice Furlan, urbaniste**  
Président de l'AQU



## MOT DE LA MAIRESSE



À titre de mairesse de la Ville de Nicolet, il me fait plaisir de vous accueillir à la prochaine journée de formation organisée conjointement par l'Association québécoise d'urbanisme et notre ville. Vous serez à même de constater à quel point Nicolet est facile d'accès grâce à sa situation privilégiée au Centre-du-Québec. Blottie au confluent de la rivière Nicolet et de la Réserve mondiale de la biosphère du Lac-Saint-Pierre, cette agglomération urbaine est pourvue de services de proximité, d'attrait touristiques et d'activités variées, dans un décor champêtre parsemé de fermes laitières et de grandes cultures. Nicolet est le reflet d'une fine alliance entre le patrimoine naturel, culturel et historique de la région. Cette municipalité de plus de 8 000 habitants allie agréablement le charme de l'endroit, la qualité de vie exceptionnelle et le dynamisme de ses gens.

Cette formation qui aura pour thème « Zones de contraintes naturelles et aménagement du territoire : nos CCU sont-ils à jour ? » est on ne peut plus à propos suite aux inondations, glissements de terrain et autres sinistres que nous avons connus ce printemps un peu partout au Québec, y compris ici, dans notre municipalité. Il est temps de prendre conscience de notre environnement et de s'adapter à ses caractéristiques dans la planification du territoire, non seulement pour les nouveaux secteurs, mais également pour la mise en place de mesures de protection des secteurs existants. Cependant, on verra qu'il est possible de tirer profit des zones de contraintes. Comme les CCU sont un élément clé dans la planification du territoire, cette formation mettra en lumière différents aspects et expériences qui enrichiront leurs bagages. La connaissance de son territoire et de ses caractéristiques intrinsèques est une prémisses à un développement harmonieux avec l'aide des outils mis à leur disposition.

Je vous souhaite donc un agréable séjour chez nous et une journée de formation riche en échanges et apprentissages !

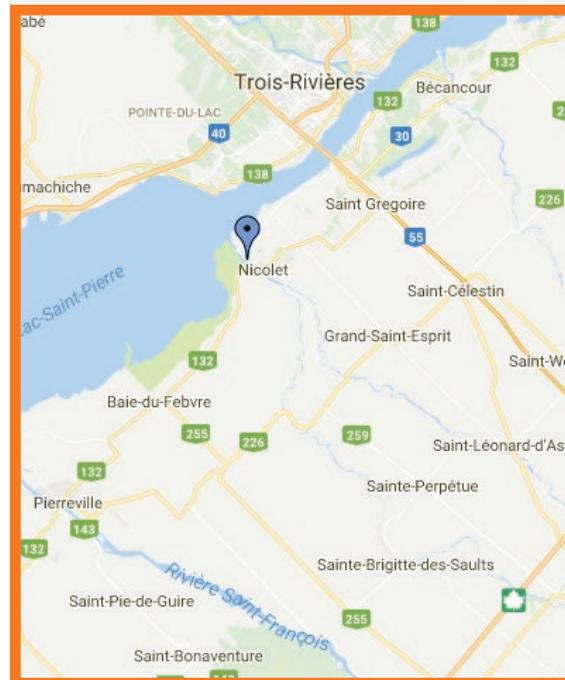
**Geneviève Dubois, mairesse**  
Ville de Nicolet



## LOCALISATION

### HÔTEL MONTFORT CENTRE DE CONGRÈS NICOLET

1142, rue Saint-Jean-Baptiste  
Nicolet (Québec)  
[info@hotelmontfort.ca](mailto:info@hotelmontfort.ca)



ZONES DE CONTRAINTES NATURELLES  
ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE :  
**NOS CCU SONT-ILS À JOUR ?**

FORMATION À NICOLET  
30 SEPTEMBRE 2017



**7 H 30 À 9 H**  
**ACCUEIL ET INSCRIPTION**

**9 H À 9 H 15**  
**MOT DE BIENVENUE**

Mme Geneviève Dubois, mairesse, Ville de Nicolet  
M. Patrice Furlan, président de l'AQU

**9 H 15 À 10 H 15**  
**GESTION DES CONTRAINTES NATURELLES :  
QUELQUES ASPECTS JURIDIQUES**

Me Jean-Pierre St-Amour, avocat et urbaniste, Deveau  
avocats

Examen des principales législations reliées à l'aménagement du territoire et traitant des moyens de gérer les contraintes naturelles, en mettant l'accent sur le rôle des administrations municipales.

**10 H 15**  
**PAUSE SANTÉ**

**10 H 30 À 11 H 30**  
**L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET L'URBANISME :  
OUTIL PRIVILÉGIÉ D'ATTÉNUATION DES RISQUES ET  
DE PRÉVENTION DES SINISTRES**

Mme Amélie Genois, urbaniste, conseillère en aménagement  
du territoire, ministère de la Sécurité publique

Dans un contexte marqué par une progression constante des sinistres à la fois d'origine naturelle et anthropique, la prise en compte des risques en aménagement du territoire est reconnue comme l'une des mesures de prévention les plus efficaces en matière de gestion des risques de sinistre. Lors de cette présentation, nous verrons comment la pratique de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme permet de réduire la vulnérabilité des personnes et des biens sur le territoire et de contrôler les interventions humaines qui pourraient amplifier l'importance des risques déjà présents. Les notions suivantes seront notamment traitées : les aléas d'origines naturelles et anthropiques les plus importants au Québec (inondation, glissement de terrain, érosion côtière, accident associé aux matières dangereuses), la cartographie des zones de contraintes et la réglementation à la disposition du milieu municipal, ainsi que des exemples de réglementations et de bonnes pratiques.

**11 H 30 À 12 H**  
**L'EXPÉRIENCE DE NICOLET – 1<sup>e</sup> partie :  
AMÉNAGEMENT OU RÉAMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE  
VERSUS LES ZONES DE CONTRAINTES NATURELLES**

M. André Aubin, directeur du service d'urbanisme et inspection,  
Ville de Nicolet

Au fil des années, Nicolet a dû composer avec des sinistres qui ont modifié son paysage et l'aménagement du territoire, tels que glissements de terrain et inondations. Souvent, les connaissances limitées de l'époque amenaient à adopter un aménagement du territoire qui ne tenait pas compte des caractéristiques du sol ou de la présence de cours d'eau. Ce faisant, ces sinistres ont engagé des coûts énormes assumés par Nicolet et le gouvernement du Québec. Nous verrons quelques exemples d'événements et d'interventions faites et à faire pour aménager un territoire sécuritaire à Nicolet et les nombreux outils cartographiques et géomatiques mis à notre disposition aujourd'hui pour nous permettre de mieux cibler nos interventions, tels que des cartes de zones inondables, de zones exposées aux glissements de terrain, de milieux humides, de courbes de niveau, etc.

**12 H À 13 H 30**  
**DÎNER**

**13 H 30 À 14 H**  
**L'EXPÉRIENCE DE NICOLET : 2<sup>e</sup> partie :  
TIRER PROFIT DES ZONES DE CONTRAINTES NATURELLES**

M. André Aubin, directeur du service d'urbanisme et inspection,  
Ville de Nicolet

Malgré les effets négatifs générés par les zones de contraintes, on verra qu'il est possible de tirer profit de ces territoires affectés par des zones inondables, des zones exposées aux glissements de terrain et des milieux humides. Vous verrez que Nicolet a pu ainsi s'enrichir de sites naturels exceptionnels, soit par l'aménagement d'équipements environnementaux, sportifs ou de détente, soit par la préservation de paysages exceptionnels. Ces équipements ajoutent par le fait même une autre dimension à la ville dont bénéficie l'ensemble de ses citoyens en plus d'une offre touristique bonifiée.

**14 H À 15 H**  
**INTÉGRATION DES CONTRAINTES NATURELLES  
ET ANTHROPIQUES AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT  
ET DE DÉVELOPPEMENT ET LES IMPACTS SUR LES  
MUNICIPALITÉS**

Mme Valérie Carrère, urbaniste, coordonnatrice  
à l'aménagement, MRC de Drummond  
M. Éric Salois, inspecteur régional, MRC de Drummond

Le schéma d'aménagement et de développement est avant tout un outil de planification qui doit, à l'égard du territoire de la MRC, déterminer les grandes orientations d'aménagement du territoire ainsi que les grandes affectations de celui-ci. Il doit notamment déterminer les zones où l'occupation du sol est soumise à des contraintes naturelles ou anthropiques particulières, et ce, pour des raisons de sécurité publique (ex. : zones d'inondation, de glissement de terrain ou zones de bruit routier). Comme mesure de suivi, il inclut un document complémentaire établissant des règles qui doivent être intégrées dans les règlements d'urbanisme des municipalités. Nous verrons comment la MRC a intégré différentes composantes à son schéma ainsi que l'impact de ces dispositions sur le contrôle de l'utilisation du sol effectué par les municipalités.

**15 H**  
**PAUSE SANTÉ**

**15 H 15 À 16 H**  
**LA SÉCURITÉ CIVILE LIE TOUS LES ACTEURS  
MUNICIPAUX !**

M. Daniel Dancause, président et conseiller principal,  
Prudent Groupe Conseil

Qu'il s'agisse des mesures de prévention, de préparation et/ou de rétablissement, toutes les parties prenantes municipales sont liées en matière de sécurité civile. Dans ce contexte, quels sont ces éléments de liaison et comment s'assurer qu'ils soient congruents dans une perspective de gestion globale des risques, d'aménagement du territoire et de développement durable.

**16 H À 16 H 15**  
**MOT DE LA FIN ET TIRAGE DES PRIX DE PRÉSENCE**

M. Patrice Furlan, président de l'AQU

INSCRIPTION

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Organisme \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Ville \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_

Courriel \_\_\_\_\_

Membre d'un CCU :  OUI  NON

**Membre de l'AQU :**  
185 \$ + taxes (9,25 \$ + 18,45 \$) = 212,70 \$

**Non-membre de l'AQU :**  
235 \$ + taxes (11,75 \$ + 23,44 \$) = 270,19 \$

Chèque suivra par la poste  Facturer s.v.p.

Végétarien

Allergie alimentaire : \_\_\_\_\_  
(Spécifier)

Pour tout type d'hôtellerie ou de restauration, nous  
vous référons à **www.tourismenicoletyamaska.com**

- Le coût comprend les taxes, le repas et les pauses-santé
- Le nombre d'inscriptions est limité
- No de TPS (AQU) : 120510821
- No TVQ (AQU) : 1013146167

FAIRE PARVENIR CE FORMULAIRE PAR COURRIEL À  
**info@aqu.qc.ca**

OU PAR TÉLÉCOPIEUR AU 514 277-0093

Veillez libeller le chèque à l'ordre de  
**ASSOCIATION QUÉBÉCOISE D'URBANISME**  
et le transmettre par la poste au :

344, route 321, Saint-André-Avellin (Québec) J0V 1W0

Téléphone : 514 277-0228

Télécopieur : 514 277-0093

info@aqu.qc.ca • www.aqu.qc.ca